



La Chronique du FfD

Le mécanisme de la société civile pour le Financement du développement est une plateforme ouverte de la société civile qui regroupe plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de différentes régions du monde. Le principe directeur du mécanisme de Financement du développement est de veiller à ce que la société civile puisse s'exprimer à travers une voix collective.

VUE D'ENSEMBLE : UN TOURNANT DÉCISIF !

Ces deux dernières semaines ont marqué le début des négociations de la Convention fiscale des Nations unies et le début de la phase de travail sur le fond. Et nous nous sommes très vite heurtés à une question primordiale : « où doivent donc aller les éléments de fond ? »

Au cours de la première semaine, en plein débat sur les engagements au sein de la Convention, nous ne pouvions nous empêcher de nous gratter la tête depuis le fond de la salle de conférence, voyant que les délégués semblaient penser que chaque petit élément de fond pourrait finir par nécessiter son propre protocole. Face à la perspective d'une fragmentation à grande échelle qui conduirait à une "protocolisation" du processus, nous avons sérieusement commencé à nous inquiéter.

Il nous a également semblé que la discussion sur certains des engagements clés de la Convention était beaucoup trop superficielle et n'a pas permis d'aborder les questions de manière approfondie, notamment des questions clés telles que le lien entre fiscalité et développement durable.

Le moment de vérité

Par la suite, au cours de la deuxième semaine, alors que nous entamions la discussion sur le contenu des protocoles, le déclic collectif s'est produit. Plus précisément, la question du règlement des différends relevant du Protocole 1 a poussé les délégués à se frotter les yeux et à redemander du café. Il est soudainement devenu évident pour tous que les protocoles risquaient de devenir des éléments secondaires, déconnectés du cadre général, et que la solution la plus évidente était en réalité de conserver autant de substance que possible dans la Convention-cadre elle-même.

Ce moment a marqué un tournant décisif dans le débat sur la place du contenu et des éléments de fond, en recentrant l'attention sur la Convention plutôt que sur les protocoles. Et, bien sûr, nous ne pouvions qu'acquiescer ! L'importance du contenu de la Convention elle-même ne saurait être sous-estimée. C'est là, plus que tout, que nous devons atteindre les objectifs ambitieux des Termes de Référence (TdR), et en particulier celui d'établir « un système fiscal international inclusif, juste, transparent, efficient, équitable et efficace pour le développement durable ».

Briser la glace

Une autre avancée importante concerne l'engagement constructif entre les États membres. Alors que la première semaine était encore marquée par une certaine "angoisse des nouvelles relations", la deuxième semaine a été le moment où les délégués ont véritablement commencé à partager leurs réflexions, à dialoguer et à débattre. Quelle joie de voir émerger un débat fiscal mondial transparent et inclusif !

En conclusion, nous avons le sentiment de quitter New York avec une plus grande conscience collective de l'importance cruciale du Workstream I. Malheureusement, ce premier axe ayant été inscrit au tout début de l'ordre du jour de ces négociations, il n'a pas pu bénéficier de la compréhension collective croissante et de l'esprit de coopération intergouvernementale constructive observés lors de la deuxième semaine. Cependant, nous avons de grands espoirs et de grandes attentes pour l'avenir et nous nous réjouissons à l'avance des discussions extrêmement intéressantes et importantes qui auront lieu dans le cadre du Workstream I. Et comme toujours, nous apporterons les propositions concrètes de la société civile concernant les résultats attendus de ce volet du processus. Nous espérons que vous, chers États membres, ferez de même !

DES SYSTÈMES FISCAUX JUSTES, INCLUSIFS ET TRANSPARENTS NE S'ÉCRIVENT PAS À HUIS CLOS !

Comme nous l'avons souligné dans le tout premier numéro de notre Chronique lors de ces sessions, nous sommes particulièrement préoccupés par l'impossibilité pour la société civile de participer en tant qu'observateurs aux réunions intersessions en ligne organisées par le Comité. Le paragraphe 21 des termes de référence invite pourtant clairement la société civile et d'autres acteurs à contribuer aux travaux du Comité. Cependant, étant restés hors du circuit pendant des mois, il nous est impossible de faire notre travail et de répondre à cette invitation, car nous ne pouvons pas apporter dans ces conditions, des contributions éclairées et opportunes aux discussions.

Au cours des deux dernières semaines, nous avons exposé nos arguments aux délégués. En réponse, il nous a été indiqué que l'exclusion des observateurs était le seul point de ces négociations sur lequel tous les États membres étaient d'accord. Soyons très clairs. Nous souhaitons que vous parveniez tous à une compréhension commune. Mais lorsque le seul point qui vous rassemble est l'abolition de la démocratie et la suppression de la transparence, c'est qu'il y a un très grave problème.

L'Assemblée générale des Nations unies a confié au Comité la mission de mettre en place un « système fiscal international inclusif, juste, transparent, efficient, équitable et efficace ». Nous fermer la porte aux négociations est un grave pas dans la mauvaise direction : on s'éloigne ainsi de l'esprit des Termes de Référence en faisant un pas en arrière vers les systèmes de gouvernance fiscale exclusifs et opaques d'autrefois.

Nous avons entendu l'argument selon lequel la présence de la société civile empêcherait les délégués de s'exprimer. Mais cet argument nous paraît totalement insensé. L'ONU a une longue expérience de la participation de la société civile aux négociations, y compris lors de réunions informelles. Nous sommes habitués à travailler dans des cadres informels, et la dernière chose que nous souhaitons est de perturber les négociations. En réalité, ce que nous apportons – plus que tout – c'est une forte volonté de voir ces négociations aboutir. Nous exhortons donc tous les États membres à reconsidérer et à nous permettre d'apporter notre contribution à ce processus.

LES MESSAGES À RETENIR – D'ICI À NAIROBI

Les messages à retenir – d'ici à Nairobi

Pour toutes celles et ceux d'entre nous qui ont campé dans la salle de conférence 3 ces deux dernières semaines : il est crucial de reconnaître le travail acharné et constructif que nous avons accompli. Nous avons pris un très bon départ ! Cela dit, nous n'avons pas le temps de nous reposer sur nos lauriers. La mission consistant à mettre en place un « système fiscal international pour le développement durable » est immense et très urgente, et nous avons encore un énorme travail à accomplir.

D'ici Nairobi, voici quelques-unes des principales tâches qui nous attendent :

Faire éclater la bulle fiscale. Une Convention fiscale des Nations unies ne concerne pas uniquement les fonctionnaires des administrations fiscales. La fiscalité joue un rôle absolument crucial dans nos sociétés et ne se limite pas à des détails techniques. A l'instar de ce que nous avons déjà commencé à faire au sein de la société civile, nous exhortons tous les délégués gouvernementaux à engager un dialogue inclusif et ouvert avec d'autres ministères et experts, au-delà du domaine de la fiscalité. Cela inclut les experts du développement, de l'environnement, des droits de l'homme et de la gouvernance mondiale.



L'HISTOIRE DE LA NAISSANCE DES NÉGOCIATIONS POUR UNE CONVENTION FISCALE DE L'ONU

**IL A JOUÉ UN RÔLE DE PREMIER PLAN DANS LA LUTTE
MENÉE PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR OBTENIR UNE
CONVENTION FISCALE DES NATIONS UNIES
ÉQUITABLE, EFFICACE ET PROGRESSIVE.**

**DÉCOUVREZ L'HISTOIRE
DE L'ORGANISME FISCAL
MONDIAL, LE FAMEUX
“GLOBAL TAX BODY”**



Penser au-delà des engagements. Si nous soutenons l'approche consistant à prendre les engagements comme point de départ des discussions, il est également important de garder une vision globale de la direction que nous prenons et de garder à l'esprit que la Convention devra inclure de nombreux autres éléments importants. Par exemple, la question des mécanismes sera clé. Cela concerne notamment les mécanismes de transparence susceptibles de soutenir la mise en œuvre des engagements de transparence de la Convention, tant en ce qui concerne les informations publiques que privées. Ces mécanismes devront inévitablement être liés à des exigences de déclaration garantissant la collecte et le partage des informations pertinentes. Nous devons également discuter de mécanismes spécifiques de coopération fiscale internationale, par exemple en ce qui concerne la fiscalité environnementale progressive et l'imposition effective des personnes fortunées. En tant que question transversale, et en nous appuyant sur les Termes de Référence, nous devons également approfondir la question des principes et veiller à ce que la Convention inclue des principes équilibrés et solides qui puissent sous-tendre l'ensemble des travaux futurs de la Convention et assurer des liens solides entre la mise en œuvre pratique et les objectifs généraux.

Préparer un débat plus approfondi sur les engagements pris au titre de la Convention. Comme expliqué en page 1, le débat de la semaine dernière sur la Convention n'a pas atteint le niveau de profondeur et de réflexion collective constructive nécessaire pour élaborer les engagements pris au titre de la Convention. Sur des questions telles que la fiscalité et le développement durable, nous n'avons fait qu'effleurer la surface. Nous devons nous préparer à approfondir ce sujet à Nairobi.



**JE VOIS QUE VOUS FAITES DE TRÈS GRANDS
PROGRÈS DANS VOTRE RELATION. JE SUIS
PLEIN D'ESPOIR POUR VOUS.**

**SI VOUS CONTINUEZ À TRAVAILLER ENSEMBLE
“DE BONNE FOI”, VOUS RÉUSSIREZ.**